



Dième

Mairie de DIÈME
10 Route de Pepy
69170 Dième

COMMUNE DE DIÈME PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE Du 09 février 2024 à 20h00.

Par suite de convocation en date du Date 17 janvier 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIÈME étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Hubert ROCHE.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 8
- absents : 3

Etaient présents :

FLEURY Amélie, SARCIRON Véronique, POIZAT Nathalie, BARTHELEMY Sébastien, PLANUS Jérôme.
CHERMETTE Maurice, SIVELLE Vincent.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents ou excusés :

BERNARD Martine, SONTOT Marc, LACROIX Serge.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121.17 du code Général des Collectivité Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.
Madame FLEURY Amélie est désignée pour exercer cette fonction.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date 12 janvier 2024. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance :

- 2024-02 : Délibération demande de subvention garderie Les Petits Ecureuils de Valsonne.
- 2024-03 : Délibération ouverture anticipée des crédits investissement 2024.
- 2024-04 : Délibération demande de subvention au titre d'appel à projet au département : Rénovation globale et performante du logement communal accueillant anciennement logement école.
- Préparation Budget 2024.
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :
- Questions et informations diverses :

I/- DELIBERATION 2024-02: Délibération demande de subvention garderie Les Petits Ecureuils de Valsonne.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une demande de subvention de garderie Les Petits Ecureuils de Valsonne dont 11 enfants de DIÈME sont inscrits pour l'année 2023-2024 à la garderie.

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- Donne son accord pour octroyer la demande de subvention pour une somme de 50 € par enfant soit 550€

Dont le montant sera pris sur le compte 6574 du BP commune 2024

2- DELIBERATION 2024-03 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) :

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :
Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soient :.

- Total des crédits d'investissements ouvert en 2023 : 40 140.19€
- Pour les comptes : 203, 2111,212, 2151,2156, 2157,231

Sur cette base, le Maire propose de l'autoriser à l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 pour la somme de 10 035.05€.

- Pour la somme de 4 000.00€ sur le compte 2188/21
- Et pour la somme de 6 035.05€ sur le compte 203/20

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire,

- Délibère, à l'unanimité approuve l'ouverture anticipée des crédits en section d'investissement pour l'année 2024.
- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans les conditions décrites ci-dessus.

3-DELIBERATION 2024-04: Délibération dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre d'appel à projet au département : Rénovation globale et performante du logement communal accueillant anciennement logement école.

Vu les articles L 2334-32 ; L2334-39 ; R 2334-19 ; R 2334-35 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'accord du conseil Municipal du 27/10/2023 approuvant le projet de rénovation globale et performante du logement communal accueillant anciennement logement école porté par la commune

Considérant que ce projet doit démarrer en 2024 et s'achever en 2025.

Considérant que, pour mener à bien ce projet, la commune sollicite le soutien financier du département par appel à projet 2024, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total des travaux HT : 111 000 € H

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DSIL/FONDS VERT		31 600
COR FONDS DE CONCOURS		9 400
Conseil départemental (APPEL A PROJET)		35 000
Sous-Total financement public (80 % maximum)		76 000
Fonds propres		35 000
Sous-total collectivité		35 000
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	111 000	111 000

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

4- Présentation préparation budgétaire 2023 :

Le Conseil Municipal prépare les lignes Budgétaire pour 2024. Les recettes et les dépenses pour le fonctionnement ainsi que pour l'investissement ont été étudiées. A l'issue de la préparation, parmi les dépenses prévues en investissement sont des travaux de rénovation énergétique sur un bâtiment communal et l'aménagement du terrain de la salle des fêtes comme énoncés dans un précédent PV, avec un aménagement au cimetière avec pose de columbarium et création d'un jardin du souvenir. Cette 1^{ère} ébauche apporte des questionnements sur le budget, un virement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 sera nécessaire sur le budget investissement 2024 pour réaliser tous les travaux, une mise à jour définitive sera apportée lors de la réunion des votes budgétaires. Le budget et les comptes administratifs seront votés lors du prochain conseil municipal.

3-Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Autorisations d'urbanisme :

-PC : Maison individuelle RAVIER/PLANUS

4- Information diverses :

Le maire présente au conseil un devis demandé à la société ROCHON maçonnerie pour des travaux :

- Restauration du socle de la croix de l'église
- Restauration du SOCLE DE LA CROIX DU CIMETIÈRE
- Création d'une ouverture dans le mur du cimetière pour accès

Le devis s'élève à 3660.00€

Le maire annonce un changement d'heure sur l'éclairage public de la commune :

Extinction de l'éclairage de 22h00/6h00 au lieu de 00h00/6h00 semaine

Et le samedi extinction à 00h00/6h00 au lieu de 04h00/6h00

Cela devrait permettre de faire des économies d'énergie sur le budget communal et réduire l'impact carbone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Dieme, le 06 Mars 2024

Le secrétaire de séance
Amélie FLEURY



Le Maire
Hubert ROCHE



